

Evolution du cadre d'action

Atelier EEE Antilles



Crédit photo : © Thierry DEGEN/MEEM-MLHD

François Delaquaize

MTES – DGALN/DEB/ET



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

I. ACTUALITES UE / EEE

II. REGLEMENTATION NATIONALE

III. GESTION DES DECHETS VEGETAUX EEE

IV. STRATEGIE NATIONALE EEE - SNG

V. BUDGET 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

I. Actualités UE - EEE

2^{ème} complément d'espèces européennes :
règlement d'exécution 2019/1262 du 25 juillet 2019



Martin triste
Acridotheres tristis



Perche soleil
Lepomis gibbosus



Ver plat de Nouvelle-Zelande
Arthurdendyus triangulatus



Poisson-chat rayé
Plotosus lineatus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

I. Actualités UE / EEE



Lygodium japonicum



Barbon de Virginie
Andropogon virginicus



Cardiospermum grandiflorum



Herbe de Pampa
Cortaderia jubata



Ehrharta calycina



Houblon du Japon
Humulus scandens



Faux hygrophile
Gymnocoronis spilanthoides



Salvinia molesta



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

I. Actualités UE / EEE



Acacia saligna



Prosopis juliflora



Arbre à suif
Triadica sebifera



Ailante du Japon
Ailanthus altissima



Lespedeza juncea sericea



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I. Actualités UE / EEE

Complément n° 3 :

13 espèces (10 A, 3 V) : premiers échanges. Vote en 2021

Rapportage 2019 :

- Tous les rapports reçus
- 7 états membres ont soumis les plans d'action pour les voies d'introduction (France : à faire)
- Rapport de l'UE en 2021

SOMMAIRE

I. ACTUALITES UE / EEE

II. REGLEMENTATION NATIONALE

III. GESTION DES DECHETS VEGETAUX EEE

IV. STRATEGIE NATIONALE EEE - SNG

V. BUDGET 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

II. ARRETES EEE : situation

Procédure contentieuse avec l'UE

(finalisation des arrêtés RUP au 2 janvier 2017 – article 6 règlement 1143/2014)

1^{er} courrier mars 2017

2^{ème} courrier septembre 2018

Mise en demeure janvier 2019

Avis motivé décembre 2019

II. Arrêtés EEE RUP

RUP Insulaires

Guyane

Niveau interdiction



1



09/02/18

08/02/18

08/02/18

A FAIRE

**AVIS
CSTPN**

**Consul-
tation
public**

L411-5 CE



09/02/18

08/02/18

08/02/18

A FAIRE

**AVIS
CSTPN**

**Consul-
tation
public**

2



**AVIS CNPN
03/20**

SIGNATURE

SIGNATURE

31/12/19

**AVIS
CSTPN**

28/11/19

L411-6 CE



01/04/19

09/08/19

09/08/19

09/09/19

**AVIS
CSTPN**

01/04/19

II. ARRETES EEE : situation

Intégration du complément 2 EEEUE aux arrêtés RUP :

Martinique : OK flore / faune

Guadeloupe : OK flore / faune

St Martin : OK flore / faune

Guyane : OK faune, **à faire flore**

La Réunion : OK faune, **à faire flore**

Mayotte : OK faune / flore

II. Application article L.411-5 (niv. 1)

Rappel article L.411-5 :

Interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'espèces non domestiques et non cultivées

En OM insulaire : listes « négatives » (= tout sauf)

Ce qui est autorisé :

- La détention, la commercialisation (achat, vente), l'importation (espèces non contrôlées par les SIVEP)
- Marquage obligatoire sur mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens (arrêté FSC 8 octobre 2018 article 3 II).

Reproduction possible. Pas de déclaration. Pas de dates limites (stock, animal de compagnie...)

Autorisation préfectorale uniquement si relâcher dans le milieu naturel (article R.411-38)

II. Notes techniques

Modification des notes techniques :

Opérations de lutte :

- Précisions sur la gestion des déchets (Cf plus loin)
- Description des stratégies nationales de gestion pour les espèces largement répandues (Cf plus loin)

Régimes d'autorisations :

- Modification des CERFA suite au complément n° 2 (en cours d'homologation)
- Rajout des prescriptions techniques OFB sur les conditions de détention d'animaux à forte capacité de fuite au niveau des PZ (raton laveur – erismature rousse – ibis sacré – vison d'Amérique)

Contrôle des établissements :

- A finaliser / nouvelle organisation OFB

SOMMAIRE

I. ACTUALITES UE / EEE

II. REGLEMENTATION NATIONALE

**III. GESTION DES DECHETS VEGETAUX
EEE**

IV. STRATEGIE NATIONALE EEE - SNG

V. BUDGET 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

III. Gestion des déchets végétaux

Assimilés à des biodéchets (article R.541-8 CE)

Biodéchets : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Circulaire du 18 novembre 2011 : déchets verts

déchets organiques issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires

III. Gestion des déchets végétaux

Valorisation organique obligatoire (article L.541-21-1 CE)

A compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place **un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.**

(= coupe + dégradation sur place)

A compter du 1er janvier 2025, cette obligation est étendue à tous les professionnels produisant ou détenant des déchets composés majoritairement de biodéchets. L'Etat prend les mesures nécessaires afin de développer les débouchés de la valorisation organique des déchets et de promouvoir la sécurité sanitaire et environnementale des composts.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

III. Gestion des déchets végétaux

Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : modification de l'article L.541-21-1 CE

I – idem § précédent

II. – Afin de favoriser leur compostage, les biodéchets au sens du présent code, notamment ceux issus de jardin ou de parc, ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs.

À titre exceptionnel et aux seules fins d'éradication d'épiphytie **ou d'élimination d'espèces végétales envahissantes**, des dérogations individuelles peuvent être délivrées par le représentant de l'État dans le département dans des conditions prévues par décret.

La mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit et l'utilisation d'équipements ou matériels mentionnés au premier alinéa du présent II sont interdites.

L'Etat prend les mesures nécessaires afin de développer les débouchés de la valorisation organique des déchets et de promouvoir la sécurité sanitaire et environnementale des composts.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

SOMMAIRE

I. LISTES EEEUE – 2^{ème} complément

II. ARRETES RUP

III. GESTION DES DECHETS VEGETAUX EEE

IV. STRATEGIE NATIONALE EEE - SNG

V. BUDGET 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

IV. La stratégie nationale EEE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

STRATÉGIE NATIONALE relative aux espèces exotiques envahissantes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

RAPPEL DE LA COMPOSITION DU GROUPE DE PILOTAGE

EEE

Dangers sanitaires

Santé humaine



DEB
DREAL Centre



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DGAL
DGPE



DGS





Action 1-1 : établir des listes hiérarchisées d'EEE

- Métropole : élaboration de METHODOLOGIES servant à établir des listes d'EEE prioritaires (UMS Patrinat – OFB). Travail achevé vers 2021 2022
- Existence de listes d'EEE prioritaires au niveau des CBN
- En attendant : liste de niveau 1 et 2 complémentaire, eau douce, terrestre, marine (68 ENI identifiées, 15 espèces proposées)
- validation préalable par acteurs administratifs / professionnels / CNPN

PREVENTION



Action 2-1 : concevoir et mettre en œuvre un système national de surveillance des EEE

- Articles 10 (mesures d'urgence) et 14 (système de surveillance) règlement 1143

REALISE

Stage A. Pinelle (UMS Patrinat) : identification des acteurs de la surveillance et des circuits de collecte, transmission et traitement des informations

EN COURS

Processus d'information et de diffusion des alertes via le réseau national d'acteurs fonctionnel (CDR EEE en lien avec OFB). Premières alertes nationales diffusées (C. destructor, P. virginalis).

A créer : gabarit type des fiches alertes

A COMPLETER

- Chaîne d'acteurs / détection précoce (action 4-1)
- Réseau de sites prioritaires pour la surveillance (en lien avec stratégies régionales)

Action 2-2 : élaborer un plan d'action relatif aux voies d'introduction et de propagation



MTES



- Article 13 règlement 1143

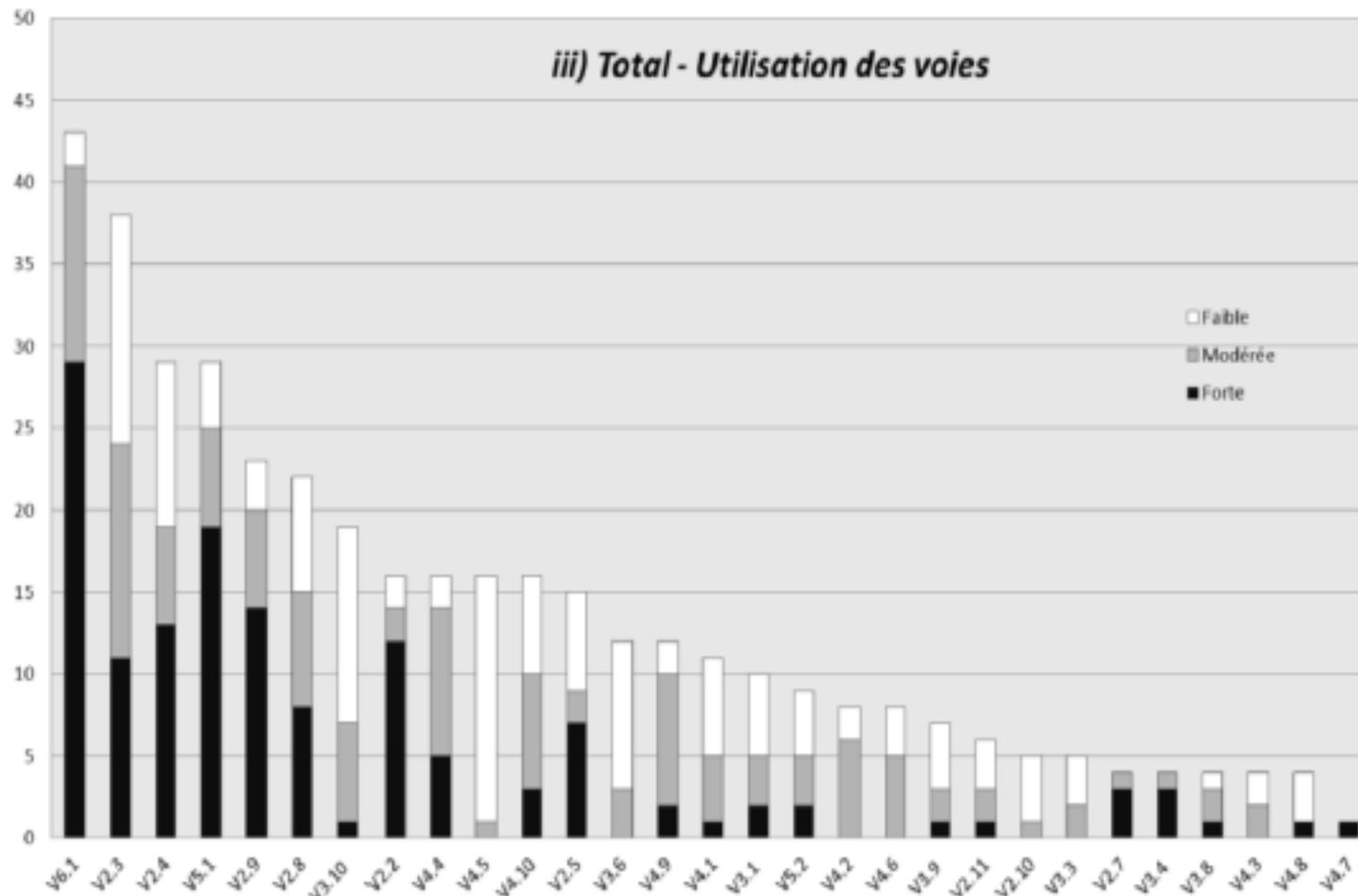
REALISE :

- Stage J. Duncombe (OFB) : identification des voies d'introduction prioritaires pour 49 EEEUE (liste initiale et complément 1) selon nomenclature CDB

A COMPLETER :

- Transformation du rapport de stage en rapport OFB
- Voies d'introduction pour le complément n° 2
- Plans d'actions correspondants aux voies prioritaires identifiées : groupe de travail à lancer avec Douanes et SIVEP

iii) Total - Utilisation des voies



Introduction +
Propagation

8 2.2 - Aquaculture

2 2.3 - Jardins botaniques/zoos/aquariums

3 2.4 - Animaux de compagnie/d'aquariums/de terrariums

2.5 - Animaux d'élevage

6 2.8 - Horticulture

5 2.9 - Fins ornementaux hors horticulture

3.6 - Contaminants des végétaux

7 3.10 - Transport de matériel constituant un habitat

9 4.4 - Organismes clandestins dans les navires/bateaux

10 4.5 - Machines/équipements

4.9 - Salissures des coques de navire/bateaux

4.10 - Véhicules (voitures, trains, etc...)

5.1 Cours d'eau/bassins/mers reliés entre eux 4

5.2 Tunnels et ponts

1 6.1 Dispersion naturelle à travers les frontières d'espèces exotiques envahissantes introduites par les voies précédentes

Action 1-3 : élaborer des plans nationaux de lutte

- **Concerne les EEE « largement répandues »**
- **Article 19 règlement 1143 : délai de 18 mois à compter de l'inscription d'une EEEUE + Article L.411-9 CE**
- **Elaboration de Stratégies nationales de gestion (SNG), plus « légères » qu'un PNL.**
- **Consultation CNPN (en 1^{er} lieu) et consultation du public (en suivant)**

PNL versus SNG

Plans nationaux de lutte (PNL)

- Documents très complets et concrets
- Une centaine de pages (*Cortaderia selloana* : 175 p. ; *Oxyura jamaicensis* : 105 p. ; *Callosciurus erythraeus* : 46 p.)
- Décisions actées
- Pilotes, échéanciers, indicateurs, etc. Surveillance, recherche, communication, etc.
- Soumission au CNPN et consultation du public
- Directement opérationnel



Stratégies nationales de gestion (SNG)

- Documents synthétiques, macroscopiques et pragmatiques
- Une trentaine de pages
- Outils d'aide à la décision
- Coordination de la régulation et de la maîtrise des populations uniquement
- Soumission au CNPN et consultation du public
- Vocation à être déclinées en plans régionaux de gestion (PRG)



Un format commun en 4 parties

Présentation générale de l'espèce : *bien connaître pour mieux gérer*

- Description de l'espèce
- Cartes de répartition

Stratégie de gestion de l'espèce sur le territoire français : *où intervenir et avec quels objectifs*

- Définition d'objectifs de gestion à l'échelle régionale à l'aide de modèle de distribution
- Priorisation des populations à l'échelle locale

Méthodes de gestion de l'espèce à l'échelle locale : *comment et quand intervenir*

- Compilation des meilleures techniques de gestion
- Recommandations pour la mise en place des interventions (avant, pendant et après)

Actions corollaires

- Identification des besoins pour l'amélioration des connaissances
- Acteurs impliqués
- Outils réglementaires (sanctions prévues, arrêtés préfectoraux, ORE)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Baccharis halimifolia



Heracleum mantegazzianum



Impatiens glandulifera



OFB
(en cours de rédaction)



Ailante du Japon
Ailanthus altissima



A prévoir



Elodea nuttallii



Ludwigia glandulifera



Ludwigia peploides



Myriophyllum aquaticum



Quette d'Egypte
Alopochen aegyptiacus



OFB
(A faire)



Ragondin
Myocastor coypus



Rat musqué
Ondatra zibethicus



FREDON (Polleniz)
(Rédigé)



Frelon asiatique
Vespa velutina



UMS Patrinat
(A faire)



Tortue de Floride
Trachemys scripta elegans



Ecrevisse d'Amerique
Orconectes limosus



Ecrevisse signal
Pacifastacus leniusculus



Ecrevisse de Louisiane
Procambarus clarkii



Goujon asiatique
Pseudorasbora parva



Perche soleil
Lepomis gibbosus



F



B (OFB) (à faire)



O

Logo of the French Republic: **Liberté • Fraternité • Egalité**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Logo of the Ministry of the Environment, Energy and the Sea: **Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer**

GESTION

Action 8-1 : Concevoir des méthodes et techniques de prévention, de détection et de maîtrise des EEE

EN COURS

- Base d'information au niveau du Centre de ressources (mais sans phase de conception)
- OFB : implication dans le manuel de gestion Plantes & Cité, surveillance poissons / crustacés via l'ADNe
- Synthèse bibliographique sur la lutte biologique / EEE - FCEN

A FAIRE

- Promouvoir le développement de bureaux d'études spécialisés dans les EEE (mais qui finance les travaux ?)

GESTION

Action 8-4 : optimiser l'élimination et la valorisation des déchets animaux et végétaux issus des opérations de régulation des populations

Action à passer en « prioritaire » au vu des remarques émanant du terrain

REALISE

- Rapport AFB/UICN sur la valorisation économique + réglementation déchets végétaux
- Retours d'expérience sur le compostage de la renouée
- Interventions sur la thématique auprès des acteurs régionaux

A FAIRE

Stage 2020 sur le sujet (FCEN ?)

Développement de méthodes de valorisation : implication CEREMA ?
SUEZ ?

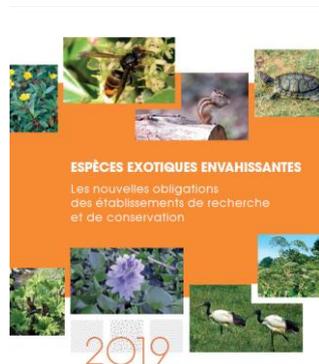
Action 10-1 : Elaborer des campagnes d'information et de sensibilisation

REALISE

- Plaquettes d'informations diverses au niveau local + plaquettes sur espèces particulières (OFB)
- Plaquettes sur la réglementation à destination des particuliers, établissements de recherche et de conservation, établissements à vocation commerciale

A FAIRE

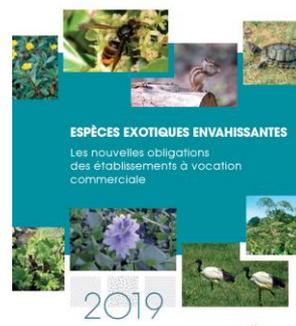
- Campagne d'information grand public sur le sujet des EEE
- Plaquettes RUP



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITE
TRAITEMENT PHOTO BY I.T.P.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITE
TRAITEMENT PHOTO BY I.T.P.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITE
TRAITEMENT PHOTO BY I.T.P.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITE
TRAITEMENT PHOTO BY I.T.P.



PILOTAGE

Action 12-1 : Coordonner les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie

AU NIVEAU NATIONAL :
Copil SNEEE

AU NIVEAU REGIONAL :
Nécessité d'une animation régionale par un acteur identifié : mandatement FCEN sur le sujet

Coordination des services de l'Etat : DREAL / DDTM / DDPP / OFB + préfectures

SOMMAIRE

I. ACTUALITES UE / EEE

II. REGLEMENTATION NATIONALE

III. GESTION DES DECHETS EEE

IV. STRATEGIE NATIONALE EEE - SNG

V. BUDGET 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

BUDGET EEE BOP 113 : STABLE

	AE 2019	AE 2020
METROPOLE		
Total	640 714	692 000
Moyenne / région	49 286	53 230
OUTRE-MER		
Total	413 239	350 000
Moyenne / région	82 648	70 000
GLOBAL		
Total	1 053 953	1 042 000
Moyenne / région	58 553	57 888

**Forte demande des DREAL / DEAL sur 2020 : 1,5 M€ -
Nécessité de revoir toutes les demandes à la baisse.**

Programmes LIFE a monter en priorité :

Depuis 1992 : nombre de programmes LIFE ayant pour thématique les
EEE :

Italie : 29

Espagne : 27

Grande-Bretagne : 11

Portugal : 10

France : 9



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE